

éducation. Pas d'ouverture de classe au collège de Blainville-sur-Orne

Au collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-Orne, la rentrée scolaire a été perturbée la semaine dernière. Parents d'élèves, élèves, professeurs et élus s'étaient réunis le jour de la rentrée, le 1^{er} septembre, pour manifester leur mécontentement et réclamer l'ouverture de deux classes en 6^e et en 3^e. Le mercredi 2, une grève des enseignants était intervenue. Jeudi 3 septembre, le nouveau maire Lionel Marie avait pris un arrêté, décidant de la cessation des cours pour les élèves de 6^e et 3^e au vu de la situation. Mais après une discussion avec le préfet du Calvados, il a finalement décidé de le retirer « **pour l'instant, en signe d'apaisement** ».

« Ils restent bloqués sur leurs positions »

Vendredi 4 septembre, en milieu de journée, le maire de Blainville-sur-Orne Lionel Marie est ressorti d'une réunion en préfecture, en présence des autres maires de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay, et de Jean-Philippe Vennin, secrétaire général de la Préfecture. Cette réunion consistait à défendre une, voire deux ouvertures de classes au collège Langevin-Wallon à Blainville-sur-Orne. Interrogé, Lionel Marie s'est dit partagé. « **Sur la question de fond de l'ouverture de classes, les représentants de la préfecture et de l'Inspection académique restent bloqués sur leurs positions, avec pour principe de ne pas ouvrir de nouvelle classe.** » Pourtant le maire était venu avec un dossier important et complet rappelant l'historique et les problèmes datant du début d'année. Ces derniers alertaient déjà sur le fait d'un manque de moyens et du soutien de la ville aux enseignants et aux parents d'élèves dans leur démarche d'ouverture de classe. « **Mais ils sont restés sourds à mes arguments** », regrette-t-il encore.

Une petite avancée

Seule avancée dans ce conflit : dans son arrêté de jeudi 3 septembre (article 1), le maire blainvillais demandait au préfet du calvados « **de diligenter sans délai une mission permettant de constater concrètement les conditions d'accueil des élèves et de décider des préconisations nécessaires à prendre en matière de sécurité** ».

Le préfet du Calvados s'est engagé « **à envoyer la commission départementale de sécurité pour vérifier si l'établissement est bien aux normes.** » De même, sous la conduite de l'Inspection académique, les trois maires vont engager un travail de prospective liée à l'évolution du territoire en termes de population à scolariser. Mais en

attendant, du fait que les classes de 6^e et de 3^e sont déjà à un seuil maximum, tout prochain élève souhaitant s'inscrire au collège de Blainville en cours d'année sera réorienté vers un autre établissement. « **Mais dans le cas où rien n'était fait au niveau de la sécurité des élèves, qui sont dans des classes surchargées, avec une disposition de tables devant les portes des issues de secours** », ajoute le magistrat de Blainville, « **je reprendrai un arrêté (article 2). Et ce ne sont pas les menaces qui m'en empêcheront.** »



Le maire Lionel Marie reste vigilant sur la sécurité des élèves au collège Langevin-Wallon.